



Novembre 2008, Numéro 2

Edito :

En finir avec la précarité dans les écoles d'architecture.

A la fin du mois de juin 2008, les étudiants de la section Paysage de l'école de Bordeaux ont occupé l'école pendant deux jours pour exiger que deux enseignants en fin de contrat de maîtres assistants associés qui n'avaient pas été reçus au concours ne soient pas licenciés.

A l'école de Paris Val de Seine, 23 enseignants arrivaient en fin de contrat au 30 septembre 2008. Seulement deux ont été titularisés et les enseignants qui risquent d'être licenciés ont pour 17 d'entre eux plus de 50 ans et une ancienneté qui va de 8 à 25 ans. L'école se bat depuis la rentrée pour obtenir la pérennisation de ces emplois. Vendredi 10 octobre, l'école a voté la grève et une délégation de plus de 200 personnes a manifesté sous les fenêtres de la ministre pour exiger que les organisations syndicales soient reçues.

Dans ces deux cas, les enseignants concernés sont au coeur du dispositif de l'école où ces précaires ont assumé la continuité de l'enseignement.

A l'école de Lille, les salariés qui assurent l'entretien quotidien des locaux risquent de perdre leur emploi dans l'école. En effet, ces agents initialement recrutés, il y a des années, par l'école, sur la base de contrats aidés, CES, etc... ont été à la fin de leurs contrats engagés par l'entreprise qui a repris le chantier. Aujourd'hui, cette entreprise, par le jeu de l'appel d'offre en cours, risque de ne pas être retenue : les agents ne seraient pas repris dans l'école...

A Rennes, 5 agents embauchés sur un temps partiel subi (70%) gagnent 800 euros par mois, sans aucune possibilité de faire des heures supplémentaires ou d'accéder à un autre emploi.

Voici quelques exemples des ravages de la précarité. Pas une seule école n'est à l'abri de licenciements un jour ou l'autre !

Ce ne sont donc pas les coûts des locaux et des moyens matériels qui expliquent qu'un étudiant en architecture coûte moins cher qu'un étudiant d'une section générale de l'université, mais bien les moindres coûts en personnel : 40% de l'enseignement sont assurés par des enseignants sur statut précaire (vacataires ou contractuels d'établissements) ; entre 20 et 30% des ATOS sont actuellement sur contrats d'établissement, sans aucun développement de carrière possible. De même, les enseignants titulaires doivent fournir 320h de cours pour 195h pour les maîtres de conférence de l'université (si on s'alignait sur le statut de maîtres de conférence de l'université, c'est au moins 40% de postes de titulaires en plus qu'il faudrait créer !) et les vacataires subissent une décote de 20% de leur taux de vacation par rapport à ceux de l'université, cela sans aucune justification.

Les écoles d'Architecture ne fonctionnent donc que grâce à la précarité généralisée et à l'exploitation éhontée de son personnel.

Il faut en finir avec cela !

Compte-rendu de la réunion organisée le 8 septembre 2008 par Guillaume Boudy, secrétaire général, sur la question de l'enseignement supérieur et de la recherche

Dans le cadre de la réorganisation de l'administration centrale suite à la RGPP, les organisations syndicales ont souhaité avoir une concertation sur la place de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la nouvelle organisation.

L'enseignement supérieur au Ministère de la Culture a un poids qui n'est pas négligeable puisque le personnel (enseignants et ATOS) représente plus du quart des effectifs de ce Ministère. Or le fait qu'il soit dispersé dans plusieurs directions rend la politique du Ministère peu lisible sur ce secteur. La CGT a plusieurs fois demandé la création d'une grande direction de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce n'est pas l'option qui a été choisie par le Ministère. En effet, les écoles seront directement rattachées aux directions métier. Dans ce cadre, les écoles d'architecture seront rattachées à la Direction générale des patrimoines de France DG1.

Cette solution n'est pas totalement satisfaisante. En effet, un certain nombre de problèmes et de réflexions sont transversales sur les relations avec : l'enseignement supérieur et la mise en place du LMD, les institutions européennes, la fonction publique, les finances, la politique du personnel etc...

Sur le budget consacré à l'architecture, hors écoles d'architecture

Le budget 2009 consacré à l'action « architecture » connaît la plus grosse baisse de toutes les actions du ministère de la culture, -1,25M€ soit -5,31%. Signalons en passant que la baisse des crédits alloués à l'action de « architecture » marque une tendance continue depuis plusieurs années : - 25,62 % depuis 2006 ! Si l'on se reporte à la définition officielle de cette action (le soutien et la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, la formation et la sensibilisation des publics et des acteurs de l'aménagement et de la

Le secrétariat général pourrait être chargé de ce suivi et de cette centralisation pour plus d'efficacité. Le débat a largement porté sur les écoles d'architecture. Ce qui est normal. En effet, les étudiants de l'enseignement supérieur de la Culture étaient 35 000 en 2007 dont 20 000 étudiants en architecture soit près de 60%.

Il a été rappelé la misère dans laquelle survivent les écoles d'architecture, que le coût d'un étudiant en architecture est inférieur à celui d'un étudiant d'une section littéraire de l'université, et que cette misère rendait peu crédible la possibilité de mettre en place les Doctorats, ne permettant pas de mettre en place le statut d'enseignant-chercheur et le statut d'EPSCP, et que le budget accordé à la recherche n'a pas évolué depuis 12 ans, malgré la mise en place du LMD et surtout du Doctorat.

La question qui se pose est : où mettre le curseur entre les directions générales métier et le secrétariat général ? Les 20 écoles d'architecture doivent garder un cadre où les problèmes et leurs solutions peuvent être mutualisés. Elles ne doivent pas être noyées dans un vaste fourre-tout. Mais la question se pose de savoir si l'enfermement des écoles dans la DAPA ne les a pas desservies au moins sur les questions de moyens (effectifs et subventions). Le débat n'est pas tranché.

construction, le développement des réseaux de diffusion de l'architecture et du patrimoine, etc.), et quand on voit se dessiner le sort lamentable réservé à la politique de l'architecture à l'ère de la RGPP, force est de constater que les autorités de la rue de Valois s'écartent radicalement des orientations, se voulant pourtant très ambitieuses, tracées par le Président de la République lors de son discours du 17 septembre 2007 pour l'inauguration de la Cité de l'architecture et du patrimoine.

Compte rendu de l'entrevue du SNEA-CGT à la DAG sur la fusion des classes 1 et 2 des maîtres assistants et des professeurs des écoles d'architecture, le 28 août 2008

Le corps des maîtres assistants des écoles d'architecture comporte 3 grades : 2^e classe, 1^{ère} classe et classe exceptionnelle. Nous avons constaté que la plupart des corps de catégorie A n'en comporte que 2. C'est le cas des administrateurs civils, des conservateurs, des attachés mais c'est surtout celui des maîtres de conférence de l'enseignement supérieur.

Toute promotion d'un grade à l'autre se fait au choix. C'est un véritable parcours du combattant. De nombreux enseignants finissent leur carrière en 2^e classe sans aucune promotion à cause de la pénurie. Or la carrière en 2^e classe est très courte puisque le grade ne comporte que 5 échelons et la progression indiciaire s'arrête au bout de 7 ans.

La revendication de la CGT est simple :

- Fusionner la classe 2 et 1
- Ne garder que 2 grades dans le corps
- Constituer un premier grade à 9 échelons qui s'étalerait de l'indice IM 451 à l'indice 821.

Cette revendication faisait partie des revendications immédiates adressées à la Ministre dans la lettre du 8 février 2008. Suite à l'entrevue avec Madame la conseillère sociale, nous avons demandé une audience à la DAG pour voir comment cette revendication pouvait être satisfaite. Le syndicat a été reçu le 28 août par Marc Oberlis, sous-Directeur à la DAG, qui s'est engagé à étudier le problème assez rapidement.

Nous avons formulé la même revendication pour les professeurs.

Cette revendication sera plus difficile à obtenir. En effet, le corps de professeurs des Universités comporte 3 grades comme celui des écoles d'architecture.

La fonction publique et Bercy seront plus réticents à accepter une revendication pour les écoles d'architecture qu'ils n'ont pas acceptée pour l'université.

Nous nous engageons à suivre cette revendication pour qu'elle puisse aboutir assez vite.

Info accueil-surveillance-magasinage : Enfin, la revalorisation de l'indemnité de sujétions spéciales !!!

Les personnels d'accueil, surveillance et magasinage, lors de la mobilisation des 22 et 23 juin 2005 avaient revendiqué non seulement un plan de transformations d'emplois, permettant d'améliorer les évolutions de carrière de la filière, mais aussi une révision des régimes indemnitaires et notamment une augmentation de 33% de la prime de sujétions spéciales.

La CGT est intervenue fermement pour que l'engagement soit respecté.

•L'administration s'engage donc dans un premier temps à verser pour décembre 2008 un montant équivalent à 6 mois (de juillet à décembre) de revalorisation de la prime de sujétions spéciales.

•Puisque l'arrêté n'est toujours pas modifié, le montant apparaîtra sous une forme d'IAT/ IFTS (dans la limite des plafonds IAT/IFTS). Ce montant ne sera pas modulé.

Son montant sera :

	Montant pour les 6 mois, de juillet à décembre 2008
Adjoint 2ème classe, échelle 3	90 €
Adjoint 1ère classe, échelle 4, adjoint principal 2ème classe, échelle 5, adjoint principal 1ère classe, échelle 6	100 €
TSC	116 €

Quelles pourraient être les conséquences, à court terme, de la dite « crise financière » à l'échelle des écoles d'architecture en France?

Il semblerait que non seulement l'embauche de jeunes diplômés puisse s'avérer à nouveau problématique, mais que la recherche d'agences susceptibles d'encadrer les jeunes diplômés prétendant valider une habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (HMNOP) devienne également plus scabreuse.

Au moins trois facteurs peuvent permettre d'élaborer ce genre d'hypothèse à la suite des premiers signes recueillis de manière informelle à la rentrée, auprès des étudiants.

Du côté des collectivités territoriales, après la trêve des municipales, la situation est parfois très alarmante, comme à Saint Etienne où des emprunts à risque ont été contractés sans modération. Surcharges financières, problèmes de trésorerie n'incitent pas les municipalités à se lancer dans des projets.

Dans certains cas, par ailleurs, il faut compter avec des stocks de logements invendus, programmés dans le cadre de la loi Méhaignerie, puis de Robien.

Du côté des particuliers, il s'agit de la réduction de la capacité d'emprunter liée au renchérissement des taux et à la baisse simultanée de la durée des prêts qui se répercute sur le pouvoir d'achat. La production de crédit a ainsi chuté de 26% par rapport au 3^{ème} trimestre 2007 que ce soit concernant l'habitat neuf, l'habitat ancien ou l'engagement de travaux.

Ainsi l'activité dans le secteur des travaux publics, qui accusait une baisse déjà sensible au 1^{er} trimestre 2007 présentait un recul de 1, 4%, fin août, sur les marchés conclus. La baisse de l'activité dans ce secteur a entraîné d'ores et déjà une diminution de 8,5% du travail intérimaire sur un an, constaté également fin août. Ces chiffres sont confirmés par la constatation au 3^{ème} trimestre 2008 d'une baisse de 23% des permis de construire et de 11,8% des mises en chantier,

Voici quelques éléments non exhaustifs qui pourraient faire craindre une détérioration des conditions d'exercice des métiers de l'architecture et peut être une diminution des débouchés pour les jeunes diplômés .



12, rue de Louvois 75002 Paris

☎ 01 40 15 51 70/79

☎ 01 40 15 51 77

Mel :

Internet :

Mel : SNEA_cgt-archi@culture.gouv.fr

La mobilisation à Paris Val de Seine : « Nous voulons garder nos enseignants ! »

Mobilisation inter-syndicale, assemblées générales, grève, délégations massives pour deux rendez-vous au Ministère, votes du Conseil d'administration (à l'unanimité des collèges enseignants, étudiants et ATOS), une pétition qui réunit plus de 700 signataires ... c'est assez exceptionnel !

Que se passe-t-il ?

Le texte de la pétition résume bien la situation :

« Depuis le 30 septembre 2008, date de la fin de leur contrat, 20 de nos enseignants qui depuis de nombreuses années ont pris une part essentielle dans les enseignements et dans l'élaboration du nouveau programme de notre École sont menacés de licenciement.

C'est inacceptable ! Nous voulons qu'ils reprennent leurs enseignements dès à présent, qu'ils gardent toute leur place dans notre École et qu'un contrat leur soit proposé sans délai pour pérenniser leur emploi. »

Pourquoi ?

Ces enseignants ont été recrutés comme maître-assistants associés (MAA) à la création de notre École il y a 7 ans. La plupart d'entre eux étaient déjà enseignants vacataires depuis longtemps. Comme pour la grande majorité des MAA dans nos Écoles, ils ont assuré tout à fait les mêmes fonctions que des enseignants titulaires : encadrement du projet, cours magistraux, participation aux instances... En fait, ces contrats de MAA ont été détournés de leur objet pour une raison évidente : nos écoles manquent cruellement de postes d'enseignants titulaires.

Nos MAA ont été reconduits pendant 6 ans. Au terme de leur contrat, il y a 1 an, pour toute reconnaissance de leurs bons et loyaux services, ils étaient priés de prendre la porte.

Première riposte :

L'École a tout de suite réagi et, grâce à une forte mobilisation, nous avons obtenu pour ces enseignants un contrat d'1 an, qui maintenait leurs charges de cours et leur rémunération et leur permettait de se présenter en interne aux concours ouverts en 2008. Ces concours ont eu lieu cet été et, pour la quasi-totalité de ces enseignants les jurys les ont éliminés sans même les avoir entendus.

A nouveau, donc, la seule réponse du Ministère et du directeur de notre École consiste à leur montrer la porte. A nouveau, nous avons décidé de nous battre pour les garder et pérenniser leur emploi. Nous exigeons – ce qui est de la compétence du directeur – que des contrats de vacataires à 160 h soient proposés à tous et tout de suite. Cela permettra qu'ils poursuivent leurs enseignements cette année. Mais ce n'est qu'un pis-aller et nous poursuivons notre action pour que tous ceux qui le souhaitent puissent rester définitivement dans notre École

Toutes les Écoles sont concernées :

Le Ministère campe sur ses positions. Il craint à juste titre que cela crée un précédent. Mais ce qui fait précédent, c'est la situation de tous les enseignants précaires dans nos Écoles. Dès la fin de cette année, ils sont plusieurs centaines « d'ex-vacataires contractualisés pour 3 ans renouvelables » dont le contrat arrive à expiration. Les Directeurs dont certains étaient hostiles à la contractualisation peuvent profiter du renouvellement des contrats pour les résilier! ... Nous devons rester vigilants

